



### **SAGE DU BLAVET à Noyal Pontivy (56)**

#### **Lauréat**

**Hord catégorie**

→ **Action distinguée : une méthode pour le recensement participatif des cours d'eau**



#### **• La connaissance des petits cours d'eau : de forts enjeux**

D'une superficie d'environ 2090 km<sup>2</sup>, le bassin versant du Blavet compte, outre l'agglomération de Lorient, une centaine de communes à dominante agricole et rurale. Il se caractérise par un milieu naturel en grande partie artificialisé : barrages - dont le barrage du Guerlédan, le plus grand de Bretagne - des cours d'eau canalisés ou recalibrés.

Les études menées pour l'élaboration du SAGE – schéma d'aménagement et de gestion des eaux - ont fait apparaître un manque d'information concernant le nombre et la localisation de nombreux cours d'eau du bassin. Selon les secteurs, 25 à 40 % d'entre eux, situés pour l'essentiel en tête de bassin, ne figurent pas sur les cartes IGN. Or, la qualité et la quantité de l'eau en tête de bassin conditionne celles de l'ensemble du bassin versant.

Pour l'élaboration du SAGE, il est dès lors apparu nécessaire de procéder au recensement de ces petits cours d'eau. Dans la pratique, la question se heurte à certaines difficultés : quels critères utiliser pour qualifier un cours d'eau, qui est habilité à qualifier ?

L'enjeu est important car, de cette qualification, dépendra l'application de la réglementation appropriée et donc un meilleur respect des cours d'eau.

#### **• La participation comme méthode de réflexion et d'action**

##### **Conception de la méthode par un groupe de pilotage au fonctionnement participatif**

Un comité de pilotage, composé d'experts et d'acteurs locaux, a été constitué pour définir une méthode de recensement en s'appuyant sur des critères simples de qualification des cours d'eau. Il a confronté cette méthode aux réalités du terrain et l'a testée sur la commune de Saint-Thuriau avec les acteurs locaux concernés (l'équipe municipale et les habitants volontaires, au total 30 personnes).

##### **Une méthode pragmatique et participative**

Les différents types de critères retenus portent sur la présence de berges, de talweg, l'écoulement de l'eau, les caractéristiques du substrat, la granulométrie ou encore la présence d'éléments biologiques spécifiques. S'ajoute un critère d'ordre sociologique qui complète utilement les premiers et permet de trancher en cas de litige : la mémoire des anciens.

Le test sur le terrain a permis de parfaire et de valider la méthode. Il a notamment souligné la nécessité de recourir à des jurys locaux composés de catégories d'âge et socio-professionnelles variées

car la représentation des cours d'eau diffère en fonction des acteurs et de leurs enjeux : par exemple, un agriculteur n'aura pas la même vision qu'un pêcheur. Il est donc important qu'un jury assure la neutralité face à ces intérêts parfois divergents. Le test de terrain a également permis de constater l'étendue des « chemins d'eau » et de mesurer l'ampleur du travail à effectuer.

### **Des outils d'accompagnement**

Un guide méthodologique a été édité. Il est accompagné d'outils d'animation : un diaporama et une vidéo.

### **• Les résultats et perspectives**

- Edition d'un guide méthodologique et de ses outils d'accompagnement,
- Préconisation du futur SAGE : réalisation de recensement participatif dans les communes,
- 5 communes se sont déjà engagées dans la démarche.

### **• L'avis du jury**

L'action distinguée est innovante dans le sens où elle remet en cause la croyance selon laquelle les cours d'eau seraient parfaitement connus et répertoriés et propose une solution inédite de recensement.

Elle est exemplaire à trois titres,

- sur le plan technique : elle parvient à définir des critères simples et objectifs acceptés par tous les acteurs ;
- sur le plan de la méthode : elle privilégie les connaissances et les compétences de la population et fait œuvre pédagogique ;
- sur le plan pratique : elle est reproductible.

### **• Pour en savoir plus :**

Annie le Luron, tél. : 02 97 25 97 80

#### **Porteurs de projet :**

Institution départementale du SAGE Blavet (ISB)  
Commission locale de l'eau

#### **Population concernée :**

200 000 habitants répartis sur 109 communes

#### **Milieu naturel concerné :**

Bassin versant du Blavet

#### **Réalisation :**

Conception d'une méthode de recensement des cours d'eau

#### **Coût :**

54 000 euros TTC

#### **Financeurs :**

Agence de l'eau Loire Bretagne  
Etat  
Région Bretagne  
Conseil général des Côtes d'Armor  
Conseil général du Morbihan